

## NOUVEAU CONFINEMENT

Le Gouvernement a décidé la mise en place d'un nouveau confinement, depuis le 30 octobre dernier, afin de lutter contre la pandémie Covid-19 sans entraver l'économie.

Un CSEC extraordinaire a été réuni hier pour passer en revue les mesures nécessaires suite aux dispositions gouvernementales, mesures examinées auparavant lors de la CSSCT centrale qui s'est tenue mercredi.

Notre protocole sanitaire, qui recense l'ensemble des consignes applicables dans la Société, a été mis à jour en conséquence. Ce protocole est le socle de notre dispositif de prévention face au risque Covid-19. Il est donc essentiel de le respecter strictement.

Pour concilier la sécurité des personnels et la poursuite de l'activité, le télétravail est organisé au plus près de la réalité de terrain, par les managers et dans chaque équipe. Actuellement, 4 250 salariés sur 8 500 sont en télétravail total (5 jours sur 5) ou partiel (1 à 3 jours par semaine).

Dans le même esprit, les déplacements professionnels, les formations et les réunions en présentiel doivent se limiter au strict nécessaire.

Des CSSCT locales spécifiques seront organisées dans les établissements afin de suivre le déploiement de ces nouvelles mesures. Nous suivrons avec attention la mise en œuvre du télétravail.

La crise sanitaire et économique va être longue. Nous avons de nombreux atouts pour la surmonter, notamment notre dualité civil-militaire et notre modèle social. Nous nous en sortirons d'autant plus vite que nous aurons réussi à nous adapter, à renforcer la sécurité sans diminuer l'efficacité et à garder notre cohésion dans la difficulté.

Ensemble faisons face.



**Éric Trappier**

Président-directeur général